

COMMUNE DE LUZE
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 février 2016

Liste des présents : ABRY Jacques, STEIB Éric, DUHOUX Gilbert, DAYMA Vaimiti, GRESSARD Jean-Paul, ROESS Odile, RONCONI Aurélie, VAILLAUD-PREVOT Émeline, DAVIS Marc, VUERLI Sandrine, VALLADONT Carole

Excusés : Serge LISTRAT, Julien ROBERT, Etienne SURLEAU, Davis TOZZI

Ordre du jour:

- Demande de subvention à la commune
- Adoption de la charte de gouvernance du PLUI
- Prise de compétence «Bassin d'apprentissage» par la CCPH
- Indemnités de fonction
- Conseiller en Énergie Partagée CEP
- Dépannage en éclairage public
- Assurance en cas d'absence du Personnel
- Convention de balisage du chemin de Compostelle
- Assiette des coupes de bois pour 2016
- Divers

Le maire Jacques Abry ouvre la séance.

- Demande de subvention à la commune: le maire demande l'autorisation de prendre une délibération pour le versement d'une subvention de 200 € à l'Amicale de Luze en contrepartie de charges supportées au titre du fleurissement du village. La subvention sera inscrite au budget 2016. Le conseil approuve à l'unanimité.

- Adoption de la charte de gouvernance du PLUI : Le document n'a pas de valeur juridique. La charte décrit la procédure de mise en place du PLUI au sein de la CCPH. Le conseil municipal propose de modifier la formulation du texte. Cette décision est adoptée à l'unanimité afin que l'avis de la commune soit prédominant dans tous les cas de figures.

- Prise de compétence «Bassin d'apprentissage» par la CCPH : un 2ème bassin d'apprentissage est prévu à destination des scolaires en priorité soit à Coiseveaux, soit à Champey. Le maire soumet au vote et le conseil municipal approuve la prise de compétence «Bassin d'apprentissage» par la CCPH à l'unanimité,

- Indemnités de fonction: A compter du 1er janvier 2016, conformément aux nouvelles dispositions de la loi, les Maires des communes de moins de

1000 habitants bénéficient automatiquement des indemnités de fonction au taux maximum du barème prévu à l'article L2123 du Code Général des collectivités Territoriales. Malgré les remarques qui lui sont faites par la trésorerie, le Maire n'entend pas appliquer cette mesure et souhaite conserver l'affectation actuelle d'une part de son indemnité au 1^{er} et au 3^{ème} adjoints qui sont mis davantage à contribution depuis son incident de santé.

- Conseiller en Energie Partagée: le SIED met à disposition des communes un conseiller en énergie partagée afin de faire un diagnostic de la consommation énergétique des communes moyennant un forfait de 250€ et de 1 € par habitant. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de faire appel au CEP.

- Dépannage éclairage public: il s'agit de valider le choix d'un nouveau prestataire concernant l'entretien du réseau éclairage public. L'offre de contrat de maintenance de la société Lumielec est choisie à raison d'un forfait comprenant 2 passages par an. Le conseil municipal autorise le Maire à signer ce contrat avec la société LumiElec.

- Assurance en cas d'absence du Personnel: après consultation, il est décidé de poursuivre la souscription de l'assurance. Le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat d'assurance.

- Convention du balisage du chemin de Compostelle: le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de balisage du chemin de Compostelle situé sur le chemin communal dit "De Duros"

- Assiette des coupes de bois pour 2016: le conseil municipal valide et approuve la proposition de l'assiette des coupes de bois proposée par l'ONF. Elle porte sur les parcelles 2,12,18,26,27,28, pour un volume total prévisionnel sur pied de 550 m3.

- Divers:

- Travaux en forêt: l'ONF fait une proposition de travaux en forêts de 4 484 € TTC alors que le produit des ventes de bois 2015 a été seulement de 7 059 €. Le maire propose au conseil municipal de refuser la proposition de l'ONF le montant étant trop élevé et de lui demander de faire une contre-proposition, le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.
- Maison du Temps Libre: suite aux travaux de revêtement mural, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à prendre une délibération pour ouvrir un crédit de 17 000 € afin de recouvrir la totalité de la facture. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.
- Information sur les états nominatifs à recouvrir.
- Information concernant le soutien public à l'investissement en provenance de la région Bourgogne Franche-Comté.
- Information concernant une enquête publique du SIED au sujet de l'Éclairage public.

- Information concernant la décision d'orientation budgétaire de la CCPH. (pas d'augmentation d'impôt pour l'année 2016)
- Information concernant des chutes de tuiles dans la cour de l'école et sa dangerosité du fait de la présence des enfants et qu'ils jouent avec. Les tuiles provenant du toit du hangar voisin hors domaine communal, une lettre sera adressée au propriétaire concerné pour le mettre en demeure de procéder aux réparations qui s'imposent.
- Questionnement autour du positionnement du tronc à proximité de l'école: cela représente t-il un danger pour nos enfants qui montent dessus?
- Questionnement autour de la signalétique routière rue des écoliers : serait-il possible de mettre un STOP à l'intersection rue de la Chapelle ?